



Commune de Leysin

Leysin, le 03 mai 2019/JJB/cd

AU CONSEIL COMMUNAL
DE ET A
1854 LEYSIN

PREAVIS NO 05/2019

Développement de panneaux d'information pour piétons

Délégué de la Municipalité : M. Daniel Nikles

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

La réalisation des projets de signalisation d'intérêt cantonal et régional menés à l'échelle des Alpes Vaudoises a souligné l'importance de coordonner l'ensemble des pôles d'une même région.

Pour ce faire, la Communauté d'intérêt touristique des Alpes vaudoises (CITAV) a souhaité compléter les réflexions en cours par la réalisation d'un programme de signalisation d'intérêt local afin de répondre aux enjeux et objectifs suivants :

- Contribuer à la mise en œuvre de l'objectif stratégique « Mobilité » du rapport « Alpes Vaudoises 2020 ».
- Coordonner la signalisation de l'ensemble des pôles d'une même région (pôles d'importance cantonale, régionale et locale).
- Servir de projet-pilote pour les Alpes Vaudoises et les Communes touristiques du Canton de Vaud.

Suite à l'élaboration des schémas directeurs communaux (phase de planification des pôles à signaler), les communes des Alpes vaudoises ont démarré la phase de mise en œuvre.

A ce jour, cette mise en œuvre au niveau de Leysin se traduit :

1. Par l'aménagement du nouveau panneau d'accueil routier situé à l'entrée de la station ;



2. Par l'adaptation de la signalisation routière située au sein de la Commune aux résultats du schéma directeur ; un projet en cours de réalisation qui devrait se terminer d'ici la fin de l'année.

En outre, afin de garantir une cohérence territoriale globale, la signalisation ne peut se limiter au réseau routier. Des réponses tout aussi structurées doivent être apportées pour les usagers des transports publics ou pour les personnes se déplaçant à pied.

Pour ce faire, les communes de Château-d'Oex, d'Ollon (Villars), d'Ormont-Dessous (Le Sépey) et de Rougemont ont récemment développé des panneaux d'information pour piétons (visiteurs et touristes) sur leur territoire; de la réalisation du concept jusqu'à l'aménagement du mobilier sur le terrain.

Avec la pose de 7 panneaux-pilote courant 2018, un rapport¹ a été établi avec la synthèse des principaux résultats à prendre en compte dans le cadre du développement de tout projet similaire à l'échelle des Alpes Vaudoises.

¹ CITAV_PannInfoPietonsAV_RapportFinal_Phase-pilote_18012019_v3.



Soucieuse de poursuivre la mise en œuvre de son programme de signalisation, la Commune de Leysin souhaite à son tour développer ses panneaux d'information pour piétons en s'inscrivant dans la continuité du projet-pilote.

2. Objectifs

De manière générale, la volonté de la commune de Leysin de développer des panneaux d'information pour piétons s'appuie sur le désir :

- D'éviter la signalisation individuelle d'une pléthore de sites tels qu'hébergement, restauration, services et équipements publics, etc, surtout lorsqu'ils sont situés en localité;
- De présenter et localiser les principaux lieux, infrastructures et services d'une localité, voire d'un quartier, de manière collective;
- D'offrir aux visiteurs de la région une information complémentaire à celle transmise par l'office du tourisme et disponible de manière permanente 24h00 sur 24h00 et 365 jours par année;
- D'orienter les visiteurs en fonction de leur lieu d'intérêt final.

Sur un plan technique, le projet se fixe comme objectifs :

- D'identifier et d'analyser les emplacements des panneaux à aménager ;
- De développer le graphisme et la composition du contenu des panneaux d'information;
- De produire et d'aménager les panneaux pour piétons.

3. Documents techniques de référence

A ce stade de la réflexion, le projet de panneaux d'information pour piétons s'appuie sur l'identification de **10** emplacements principaux localisés au niveau:

- Des trois principales gares de la station - porte d'entrée pour les visiteurs arrivant en train - Village, Feydey, Versmont;
- Du parking Place Large avec un rôle d'interface entre le réseau routier et les déplacements piétons;
- De certains arrêts de bus et sites touristiques relativement bien fréquentés et qui font office de rappel par rapport aux autres emplacements (vision globale du territoire) - Place du Marché, Toboganning, Patinoire, Village-Croisée/Fontaine, Virage du Nord/ La Cure, Les Esserts/Virage Fontaine.

Pour chaque emplacement identifié, une fiche technique² est établie présentant :

- La localisation du panneau prévu - situation géographique, parcelle, coordonnées, etc;
- Le modèle prévu le plus adapté aux conditions environnantes - visibilité, infrastructures existantes, etc;
- Une photo-montage.

4. Organisation

Le projet est placé sous la responsabilité du dicastère « Sécurité publique » et « Développement durable et mobilité ».

Sa réalisation est menée par un groupe de travail composé des personnes suivantes :

- M. Daniel Nikles, Municipal
- M. Malik Belkacem, Assistant de sécurité publique
- M. Pierre-Henri Chesaux, Chef du service des travaux et des eaux
- M. Patrick Bürgin, Directeur ATALC
- M. Steve Beck, CITAV

Sur le plan opérationnel, conseils méthodologiques, production des pièces techniques utiles à la prise de décision, suivi des travaux menés par les prestataires, graphisme, production du mobilier, le groupe de travail est accompagné par le bureau d'études Signaxis Sàrl, également mandaté lors de la phase-pilote de ce projet régional.

Au niveau du mandataire en charge du développement graphique, il est proposé de travailler avec Formid Graphic Design - Glutières/Ollon.

Il est prévu de faire imprimer les Lay-out localement avec LeysArt.

Concernant la production des panneaux – bois et structure métallique, il est proposé de travailler avec le mandataire de la phase-pilote, le consortium Oguey – Flotron au Sépey. En effet, ceux-ci se sont énormément investis lors de la phase-pilote du projet (calibrage des machines, pertinence des matériaux utilisés) et de fait bénéficient d'une expérience privilégiée³.

² Cf. annexe « 2019.04.25 Fiches techniques Pann info_Leysin_v1 ».

³ Le fait de travailler avec un autre mandataire nécessiterait de passer à nouveau par la phase de réglages des machines, avec inévitablement des coûts supplémentaires relatif à la phase de production des panneaux.

5. Coûts

Sur le plan du développement graphique, de la production des panneaux d'information et de l'accompagnement du projet, l'analyse des principales conditions de réalisation a permis d'identifier des coûts totaux de mise en œuvre estimés à fr. 42'000.-- TTC soit :

No	Emplacement	Modèle	Dvpmt graphique*	Mobilier – Partie « Bois »	Mobilier – Struct. métallique	Accomp., réserve dépassement éventuel, frais divers	TOTAL TTC
Info Leysin_1	Gare TPC du Village	N1a	2 000	1 500	1 500	1 000	6 000
Info Leysin_2	Gare TPC du Feydey	N1b	200	1 400	1 400	1 000	4 000
Info Leysin_3	Halte TPC Versmont	N1b	200	1 400	1 400	1 000	4 000
Info Leysin_4	Place du Marché	N1b	200	1 400	1 400	1 000	4 000
Info Leysin_5	Place Large	N1a	200	1 500	1 500	1 000	4 200
Info Leysin_6	Toboganning	N1a	200	1 500	1 500	1 000	4 200
Info Leysin_7	Patinoire	N1a	200	1 500	1 500	1 000	4 200
Info Leysin_8	Village, croisée fontaine	N2a	200	1 300	1 300	1 000	3 800
Info Leysin_9	Virage du Nord/La Cure	N1b	200	1 400	1 400	1 000	4 000
Info Leysin_10	Les Esserts, virage fontaine	N2b	200	1 200	1 200	1 000	3 600
			3 800	14 100	14 100	10 000	42 000

* 2'000.- pour le développement du lay-out de base; 200.- pour l'adaptation du lay-out de base (ex.: déplacement du point rouge "Vous êtes ici").

Au bénéfice d'un soutien du canton (Service de la Promotion et de l'Innovation) à hauteur de 50%, la part communale à financer se monte au final à un total de **fr. 21'000.-- TTC**.

Ce montant n'inclut pas les coûts liés à l'aménagement des 10 panneaux qui sont estimés à **fr. 5'000.-- TTC**. Cette tâche pourrait cependant être prise en charge par les services techniques compétents de la Commune ou par une entreprise locale.

6. Calendrier

Dès que le préavis aura été accepté par le Conseil communal, les travaux pourront débuter avec l'objectif de les terminer pour la fin de l'année 2019 afin d'être paré pour accueillir les Jeux olympiques de la Jeunesse 2020.

7. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DANS SA SEANCE DU 27 juin 2019

Vu le préavis municipal no 05/2019 du 03 mai 2019

Où le rapport des commissions désignées pour étudier cette affaire

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de fr. 26'000.-- TTC afin de procéder au développement de 10 panneaux d'information pour piétons,
2. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par prélèvement sur les liquidités courantes ou par le biais d'un emprunt auprès d'un établissement bancaire aux meilleures conditions du marché,
3. d'amortir cet investissement sur une période de 10 ans au maximum.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 6 mai 2019 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :

Jean-Marc Udriot

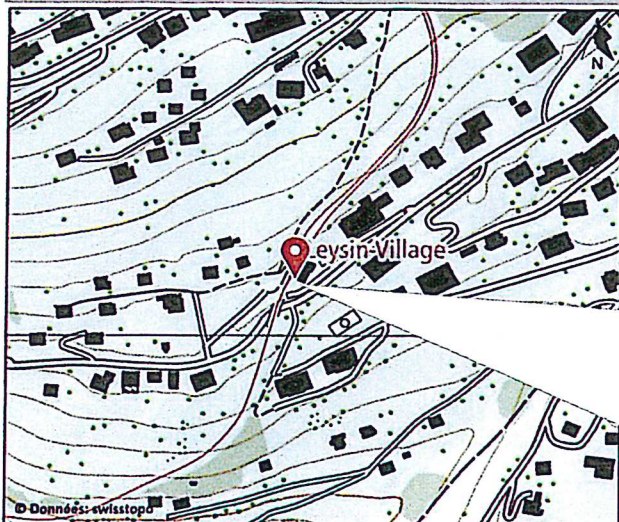
Le Secrétaire :

Jean-Jacques Bonvin

Annexe : localisation des emplacements de signalisation

No emplacement : **Info Leysin_1**

Localisation



- Commune :** • Leysin
- Propriété parcelle :** • Parcelle privée no 163, Transports Publics du Chablais SA
- Descriptif :** • Gare TPC du Village
• En aval du bâtiment
• A la place du panneau d'information en forme de chalet
- Coordonnées :** • 566'682.05, 132'044.54

Design

- Catégorie :** • Panneau d'information pour piétons CITAV
- Modèle :** • N1a, sur pied, sans la partie en bois dans sa partie inférieure
- Dimensions :** • Cf. rapport final lié à la phase-pilote du projet

Inscription

- Support :**
- Recto
 - Nouveau support à aménager

Montage

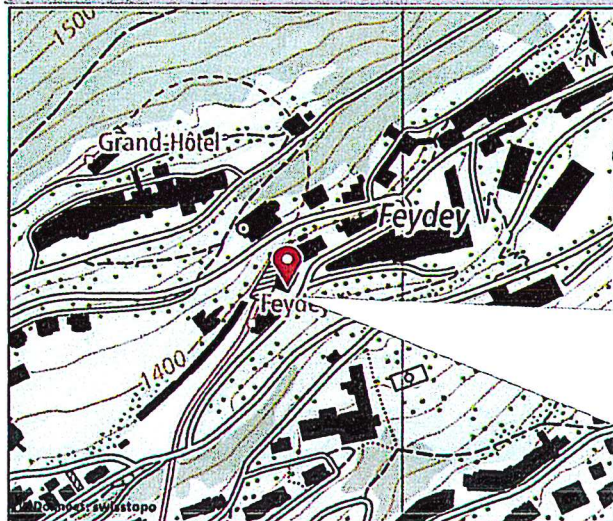
- Montage sur pied.
- Adapté au champ de lecture du visiteur (entre 1.30 m. et 2.10 m.).



Remarques

Aménagement d'un pictogramme "Point d'information" au verso.

Réfléchir au maintien du panneau d'information en forme de petit chalet situé à gauche de l'emplacement.

No emplacement : **Info Leysin_2****Localisation**

- Commune :** • Leysin
- Propriété parcelle :** • Parcelle privée no 346, Transports Publics du Chablais SA
- Descriptif :** • Gare TPC du Feydey
• Sur la façade sud-ouest du bâtiment
• A la place du panneau d'information en forme de petit chalet
- Coordonnées :** • 566'907.45, 132'674.23

Désign

- Catégorie :** • Panneau d'information pour piétons CITAV
- Modèle :** • N1b
- Dimensions :** • Cf. rapport final lié à la phase-pilote du projet

Description

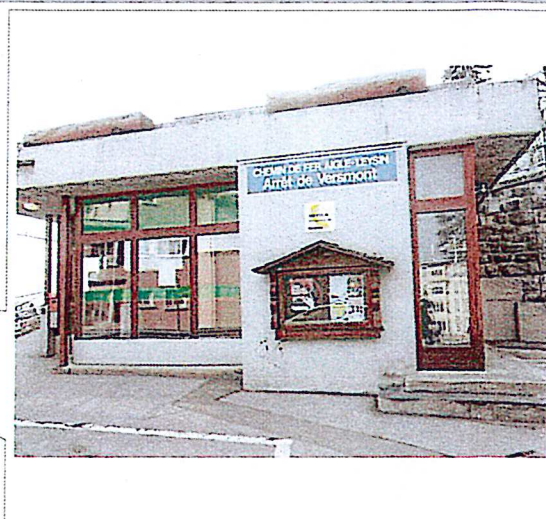
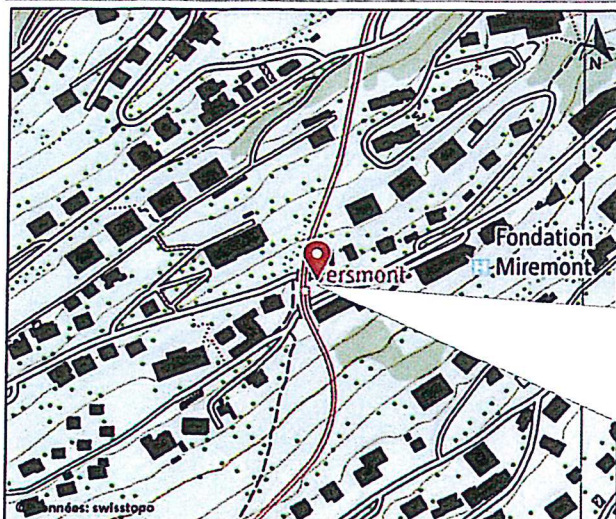
- Recto** • Nouveau support à aménager

Montage

- Montage mural.
- Position centrée par rapport à la surface murale située entre la poubelle et le bord droite du bâtiment.
- Adapté au champ de lecture du visiteur (entre 1.30 m. et 2.10 m.).

**Remarque(s)**

Réfléchir au maintien du petit chalet en le mettant à la place du panneau d'information en forme de grand chalet situé sur la façade sud-est du bâtiment.

No emplacement : **Info Leysin_3****Localisation**

- Commune :** • Leysin
- Propriété parcelle :** • Parcelle privée no 161, Transports Publics du Chablais SA
- Descriptif :**
- Halte TPC Versmont
 - Sur la façade est du bâtiment
 - A la place du panneau d'information en forme de chalet
- Coordonnées :**
- 566'777.05, 132'331.03

Design

- Catégorie :** • Panneau d'information pour piétons CITAV
- Modèle :** • N1b
- Dimensions :** • Cf. rapport final lié à la phase-pilote du projet

Inscription

- Recto

Support

- Nouveau support à aménager

Montage

- Montage mural.
- Position centrée par rapport au mur.
- Adapté au champ de lecture du visiteur (entre 1.30 m. et 2.10 m.).

**Remarque(s)**

-

No emplacement : Info Leysin_4

Localisation



- Commune :** • Leysin
- Propriété parcelle :** • Sur la limite entre les parcelles no 394 (Brugger Céline) et DP communal 1042
- Descriptif :**
- Place du Marché
 - A la hauteur de l'abri-bus
 - Sur le mur, à droite du lampadaire
- Coordonnées :** • 567'260.25, 132'587.93

Design

- Catégorie :** • Panneau d'information pour piétons CITAV
- Modèle :** • N1b
- Dimensions :** • Cf. rapport final lié à la phase-pilote du projet

Inscription

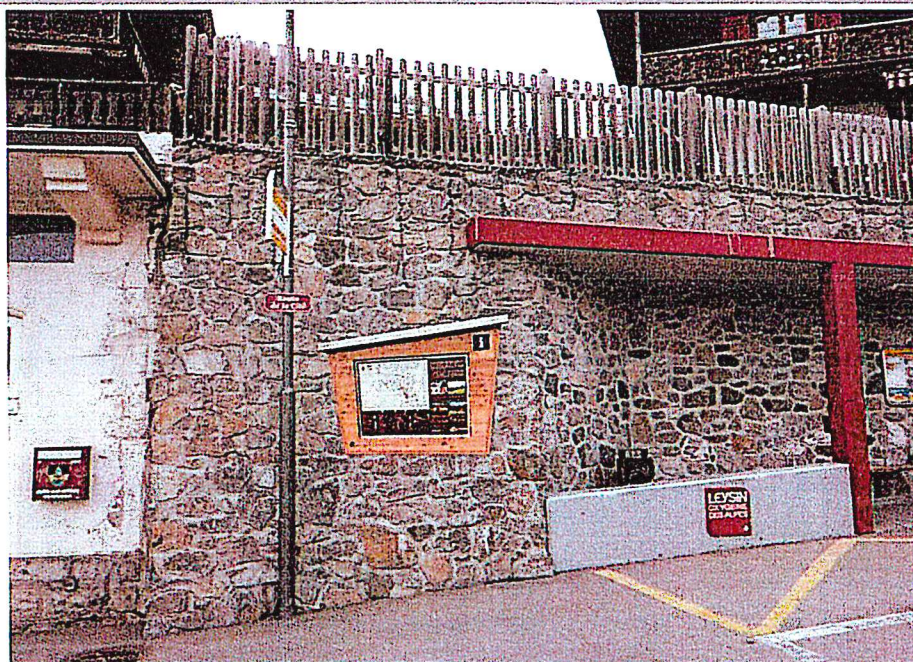
• Recto

Support

• Nouveau support à aménager

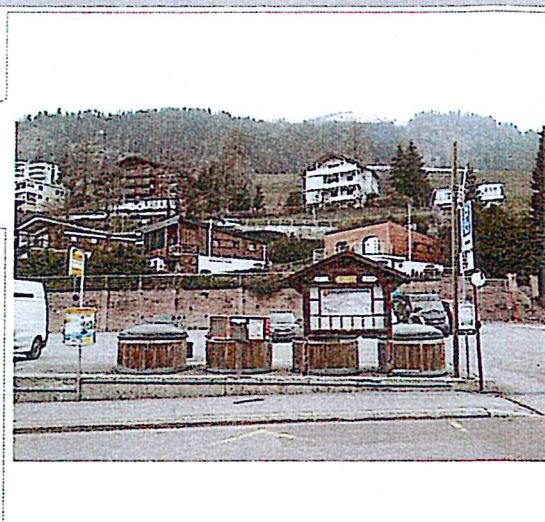
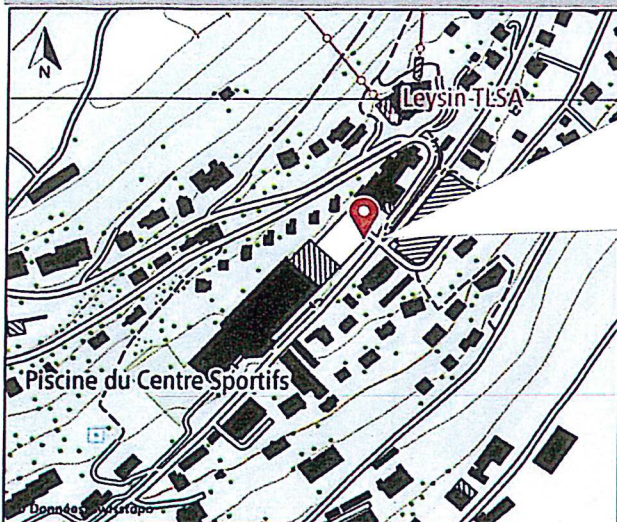
Montage

- Montage mural.
- Position centrée par rapport à la surface murale située entre le lampadaire et le bord gauche de l'abri-bus.
- Adapté au champ de lecture du visiteur (entre 1.30m. et 2.10m.).



Remarque(s)

-

No emplacement : **Info Leysin_5****Localisation**

- Commune :** • Leysin
- Propriété parcelle :** • Parcelle no 1212, commune de Leysin
- Descriptif :**
- Place Large
 - A la hauteur des moloks
 - A la place du panneau d'information en forme de chalet
- Coordonnées :**
- 567'546.65, 132'881.63

Design

- Catégorie :** • Panneau d'information pour piétons CITAV
- Modèle :** • N1a, sur pied, sans la partie en bois dans sa partie inférieure
- Dimensions :** • Cf. rapport final lié à la phase-pilote du projet

Inscription**Support**

- Recto
- Nouveau support à aménager

Montage

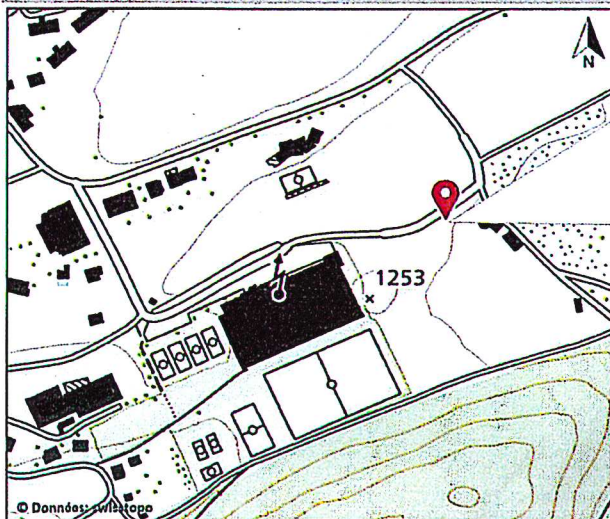
- Montage sur pied.
- Adapté au champ de lecture du visiteur (entre 1.30 m. et 2.10 m.).

**Remarque(s)**

Lors des travaux, déplacer les indicateurs de direction pour piétons présents sur le chalet sur l'un des mâts existants situés à droite.

No emplacement : **Info Leysin_6**

Localisation



- Commune :** • Leysin
- Propriété parcelle :** • Parcelle no 914, commune de Leysin
- Descriptif :** • Tobogganing
• A la hauteur des différents panneaux d'information pour piétons
• A droite du panneau d'information lié au domaine skiable
- Coordonnées :** • 567'858.15, 132'340.04

Design

- Catégorie :** • Panneau d'information pour piétons CITAV
- Modèle :** • N1a, sur pied, sans la partie en bois dans sa partie inférieure
- Dimensions :** • Cf. rapport final lié à la phase-pilote du projet

Inscription

- Recto

Support

- Nouveau support à aménager

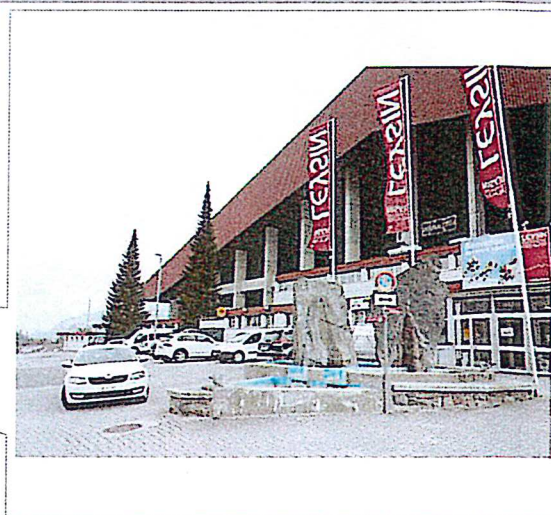
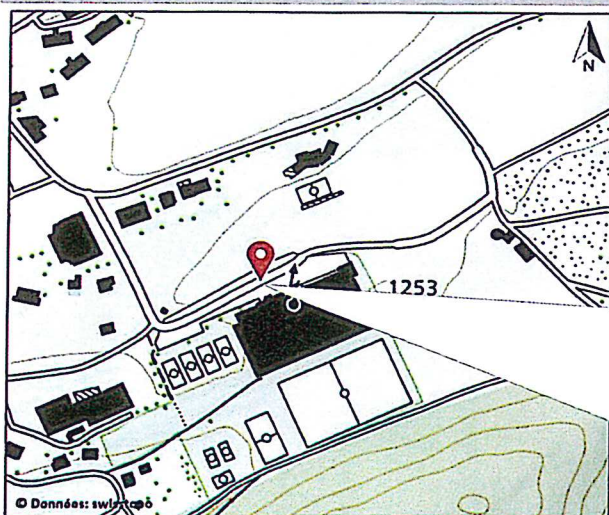
Montage

- Montage sur pied.
- Adapté au champ de lecture du visiteur (entre 1.30 m. et 2.10 m.).



Remarque(s)

Réfléchir au recyclage du panneau d'information en forme de chalet situé de l'autre côté de la route.

No emplacement : **Info Leysin_7****Localisation**

- Commune :** • Leysin
- Propriété parcelle :** • Parcelle no 554, commune de Leysin
- Descriptif :**
- Patinoire
 - A la hauteur de la fontaine
 - A gauche du panneau "Interdiction de stationner"
- Coordonnées :** • 567°695.65, 132°297.04

Destin

- Catégorie :** • Panneau d'information pour piétons CITAV
- Modèle :** • N1a, sur pied, sans la partie en bois dans sa partie inférieure
- Dimensions :** • Cf. rapport final lié à la phase-pilote du projet

Inscription

• Recto

Support

• Nouveau support à aménager

Montage

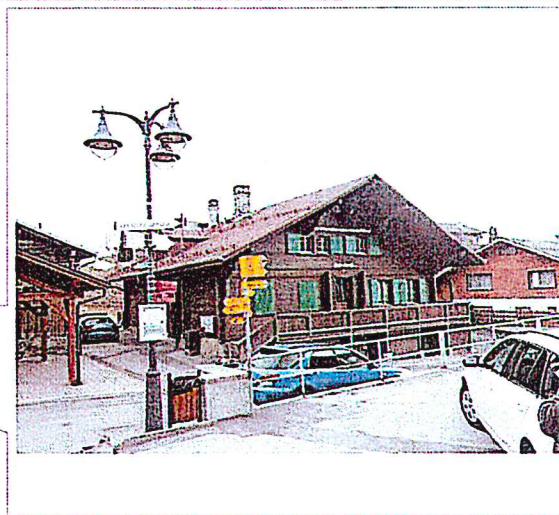
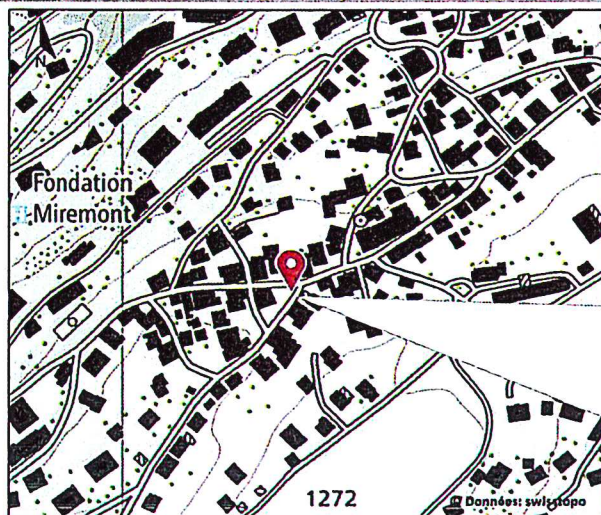
- Montage sur pied.
- Position centrée par rapport au petit muret situé juste derrière.
- Adapté au champ de lecture du visiteur (entre 1.30 m. et 2.10 m.).

**Remarque(s)**

Aménagement d'un pictogramme "Point d'information" au verso.

No emplacement : Info Leysin_8

Localisation



- Commune :** • Leysin
- Propriété parcelle :** • Parcelle DP communal 1011
- Descriptif :**
- Village, croisée de la fontaine
 - Au niveau du parking
 - A droite des indicateurs de direction liés à la randonnée pédestre
- Coordonnées :** • 567'137.45, 132'278.54

Description

- Catégorie :** • Panneau d'information pour piétons CITAV
- Modèle :** • N2a, sur pied, sans la partie en bois dans sa partie inférieure
- Dimensions :** • Cf. rapport final lié à la phase-pilote du projet

Inscription

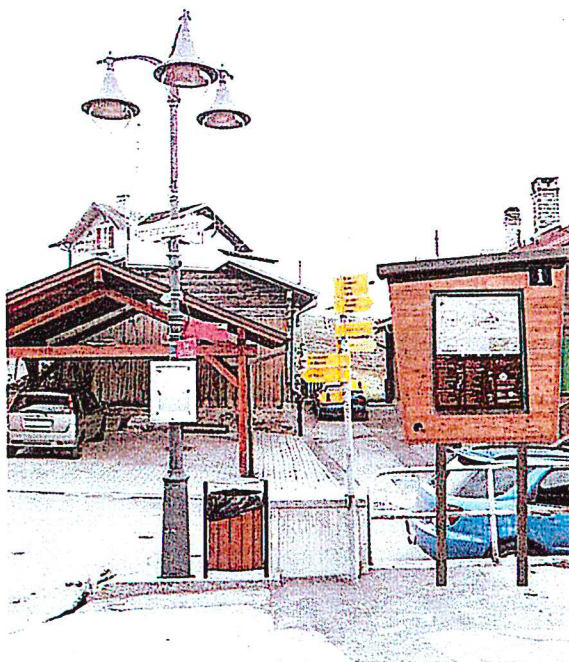
- Recto

Support

- Nouveau support à aménager

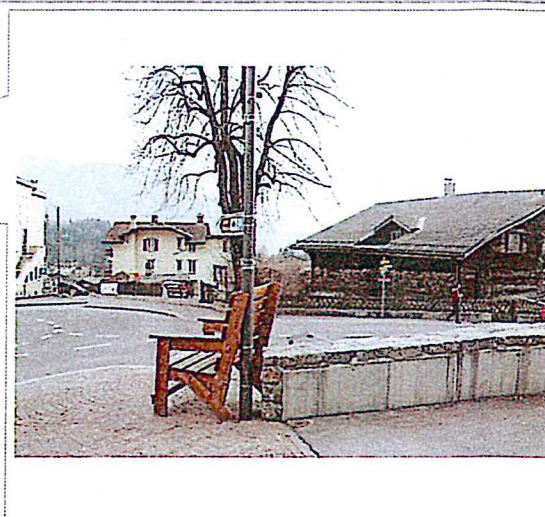
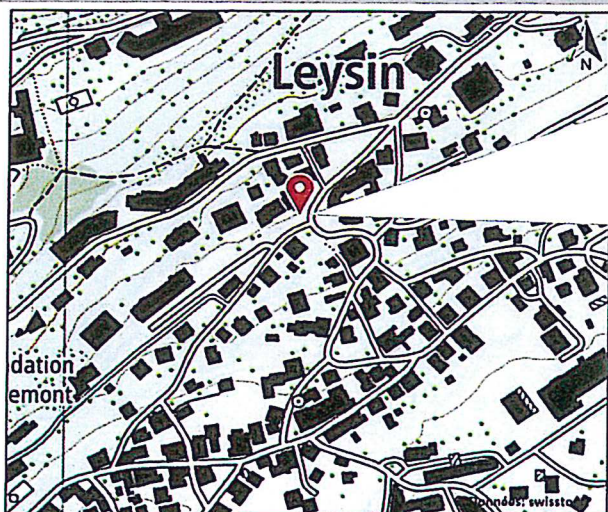
Montage

- Montage sur pied.
- Adapté au champ de lecture du visiteur (entre 1.30 m. et 2.10 m.).



Remarque(s)

Aménagement d'un pictogramme "Point d'information" au verso.

No emplacement : **Info Leysin_9****Localisation**

- Commune :** • Leysin
- Propriété parcelle :** • Parcelle DP communal 1005
- Descriptif :** • Virage du Nord/La Cure
• Derrière la chaise XXL en bois
• Sur le muret en pierres
- Coordonnées :** • 567'192.15, 132'501.03

Design

- Catégorie :** • Panneau d'information pour piétons CITAV
- Modèle :** • N1b
- Dimensions :** • Cf. rapport final lié à la phase-pilote du projet

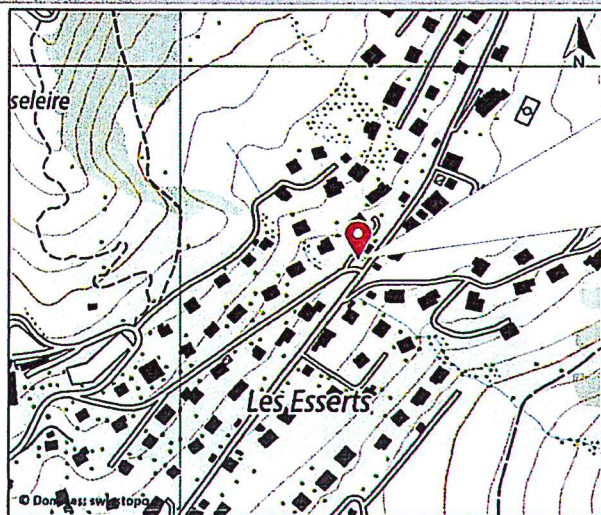
Inscription**Support**

- Recto-verso
- Nouveau support à aménager

Montage

- Montage sur pied.
- Adapté au champ de lecture du visiteur (entre 1.30 m. et 2.10 m.).

**Remarque(s)**

No emplacement : **Info Leysin_10****Localisation**

- Commune :** • Leysin
- Propriété parcelle :** • Parcelle no 1294, commune de Leysin
- Descriptif :** • Les Esserts, virage de la fontaine
• A la hauteur de l'abri-bus
• Sur le mur, au-dessus du banc de gauche en entrant dans l'abri-bus
- Coordonnées :** • 568°156.24, 133°821.51

Désignation

- Catégorie :** • Panneau d'information pour piétons CITAV
- Modèle :** • N2b
- Dimensions :** • Cf. rapport final lié à la phase-pilote du projet

Inscription

• Recto

Support

• Nouveau support à aménager

Montage

- Montage mural.
- Position centrée par rapport à la surface murale située entre la fontaine et la poubelle.
- Adapté au champ de lecture du visiteur (entre 1.30 m. et 2.10 m.).

**Remarque(s)**



CONSEIL COMMUNAL DE LEYSIN

EXTRAIT

du procès-verbal de la séance du 27 juin 2019
présidée par Monsieur Serge PFISTER

LE CONSEIL COMMUNAL DE LEYSIN

Vu le préavis municipal n° 5/2019 du 3 mai 2019 relatif au

DEVELOPPEMENT DE PANNEAUX D'INFORMATION POUR PIETONS

Où le rapport des Commissions désignées pour étudier cette affaire

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. D'accorder à la Municipalité, un crédit de fr. 26'000.-- TTC afin de procéder au développement de 10 panneaux d'information pour piétons,
2. D'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par prélèvement sur les liquidités courantes ou par le biais d'un emprunt auprès d'un établissement bancaire aux meilleures conditions du marché,
3. D'amortir cet investissement sur une période de 10 ans au maximum.

Ainsi délibéré en séance du 27 juin 2019

Au nom du Conseil communal de Leysin :
Le Président : La Secrétaire :


Serge Pfister




Corinne Delacretaz